



Seul le discours prononcé fait foi

*«Les communes suisses et l'énergie éolienne», Saint-Imier, 20 septembre 2012*

Roman Hapka, Directeur suppléant,  
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)

## Energie éolienne et protection du paysage

L'énergie éolienne affiche actuellement en Suisse et dans toute l'Europe une croissance exponentielle. Simultanément, d'importants mouvements de protestation voient le jour, contestant principalement le gigantisme des installations (des hauteurs jusqu'à 200 m) et la prolifération des parcs éoliens. Leur planification doit toujours mieux prendre en compte, outre leur impact sur le paysage, leur degré d'acceptation dans les populations concernées.

En 1996 déjà, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) a élaboré une liste de critères paysagers d'entrée en matière. Puis, en 2001, elle a précisé sa position eu égard à l'émergence sur le marché de turbines industrielles de grandes dimensions, et a rejeté, pour des raisons d'incompatibilité avec le paysage suisse, celles dont la hauteur totale dépasse 60 m. Elle a en outre suggéré une «planification de l'énergie éolienne à l'échelle nationale, permettant de fixer suffisamment tôt les limites de ce développement».

L'élaboration du Concept éolien suisse de 2004 était un premier pas dans la bonne direction, mais malgré cela un développement respectueux du paysage n'était pas du tout garanti. Depuis lors, le foisonnement à proprement parler anarchique de projets de parcs éoliens – en particulier dans l'Arc jurassien où plus de 40 projets sont à l'étude – est là pour le prouver.

La FP maintient sa revendication principale: il y a lieu d'éviter la mainmise des éoliennes sur le paysage, comme elle peut être observée chez nos voisins allemands, français, danois et espagnols. Le nombre de parcs éoliens doit être définitivement restreint en Suisse, où beaucoup de sites ont déjà été consacrés à l'énergie hydraulique, et qui n'est manifestement pas un «plat pays» fortement venté. L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des autres énergies renouvelables sont prioritaires aux yeux de la FP.